



EVERFI
3 chemin du Jubin - Bâtiment 1
69570 Dardilly



EXCO & ASSOCIES
42 avenue de la Grande-Armée
75017 Paris

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

EVERFI
S.A.R.L. d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 40 000 euros – 511 535 882 RCS Lyon
Membre de la CRCC de Lyon-Riom

Exco & Associés
S.A.S. de commissariat aux comptes
Capital de 106 000 euros – 519 767 735 RCS Paris
Membre de la CRCC de Paris

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Société anonyme

RCS Nanterre 969 504 133

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'Assemblée générale de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, établis en milliers d'euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) N°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation détenus par votre société et figurant dans les comptes annuels clos au 30 septembre 2025 s'élèvent à 24.180 K€.

A leur date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, ils sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note « 4.3.1 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent.

L'estimation de cette valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre à des éléments historiques tels que les capitaux propres ou à des perspectives de rentabilité.

L'environnement économique dans lequel évoluent certaines filiales, peut entraîner une baisse de leur activité et une dégradation de leurs résultats. Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été fournies, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de ces valeurs par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont notamment consisté à vérifier, que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements éventuels opérés au titre des plus ou moins-values latentes, sont fondés sur une documentation probante.

Nous avons contrôlé que les notes « 4.3.1 - Règles et méthodes comptables » et « Note 10 - Renseignements concernant les filiales et participations », dispensaient une information financière appropriée dans l'annexe des comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L.22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

- **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

- **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

- **Désignation des Commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS par l'assemblée générale du 29 mars 2024 pour EVERFI ainsi que pour EXCO & ASSOCIES.

Au 30 Septembre 2025, EVERFI et EXCO & ASSOCIES étaient dans la deuxième année de leur mission sans interruption. Les titres de la société étaient déjà admis aux négociations sur un marché réglementé lors de leurs prises de fonctions.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

• Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) N°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

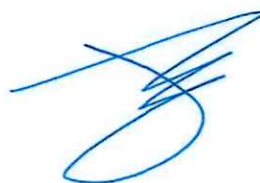
Les Commissaires aux comptes

Everfi
A Dardilly, le 30 janvier 2026



Emmanuelle Vicente

Exco & Associés
A Paris, le 30 janvier 2026



François Verdier

1 - BILAN

(en Milliers d'Euros)

ACTIF	Notes	30/09/2025			30/09/2024
		Brut	Amort. et dépréciat.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations financières :					
• Titres de participation	1	24 180	-	24 180	23 480
• Créances rattachées à des participations	1	-	-	-	-
• Autres titres immobilisés		-	-	-	-
• Autres immobilisations financières	1	3	-	3	2
TOTAL I		24 183	-	24 183	23 482
Stocks et en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés		-	-	-	-
Créances d'exploitation :					
• Créances clients	3 & 4	99	-	99	426
• Autres	4	18 433	-	18 433	18 979
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		12	-	12	15
TOTAL II		18 544	-	18 544	19 420
Charges constatées d'avance	3 & 4	21	-	21	21
Charges à répartir		-	-	-	-
TOTAL III		21	-	21	21
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)		42 748	-	42 748	42 923

Exco
& Associés

42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris

Tel. 33 (0)1 58 05 22 90 - Fax 33 (0)1 58 05 22 91

Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris - www.exco.fr
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la GRCC de Paris

1308


FIDUCIAL
OFFICE SOLUTIONS

PASSIF	Notes	Avant répartition	
		30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	2	22 000	22 000
Primes d'émission			-
Réserve légale		1 849	1 685
Réserves réglementées			-
Autres réserves			-
Report à nouveau		17 174	17 302
Résultat de l'exercice		1 475	1 554
Provisions réglementées		-	-
TOTAL I		42 498	42 541
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
TOTAL II		-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
TOTAL III		-	-
DETTES			
Dettes financières :			
• Emprunts/dettes établissements de crédit	4	-	-
• Emprunts/dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes d'exploitation :			
• Fournisseurs	3 & 4	206	380
• Dettes fiscales et sociales	3 & 4	19	2
• Autres	4	25	-
Dettes sur immobilisations			
		-	-
TOTAL IV		250	382
Produits constatés d'avance			
		-	-
TOTAL V			-
TOTAL DU PASSIF (I + II +III +IV+V)		42 748	42 923

2 - COMPTE DE RÉSULTAT

(en Milliers d'€uros)

	Notes	30/09/2025	30/09/2024
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue - Biens et services		280	260
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		280	260
Production stockée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises s/provisions et transferts de charges		-	-
Autres produits		-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		280	260
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock		-	-
Autres approvisionnements		-	-
Variation de stock		-	-
Autres achats externes		706	715
Impôts, taxes et assimilés		3	3
Charges de personnel :			
• Salaires et traitements		-	-
• Charges sociales		-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
• Dotations aux amortissements s/immob.		-	-
• Dotations aux dépréciations s/immob.		-	-
• Dotations aux dépréciations s/actif circulant		-	-
Dotations aux provisions		-	-
Autres charges		2	1
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		711	719
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-431	-459



Exco
& Associés

42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris

Tel. 33 (0)1 58 05 22 90 - Fax 33 (0)1 58 05 22 91

Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris - www.exco.fr
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la CRCC de Paris



FIDUCIAL
OFFICE SOLUTIONS

	Notes	30/09/2025	30/09/2024
Produits de participation		1 500	1 500
Revenus de valeurs mobilières		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		430	602
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-
Différences de change		-	-
Produits nets s/cessions valeurs mob. de placement		-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	5	1 930	2 102
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		24	89
Différences de change		-	-
Charges nettes s/cessions valeurs mob. de placement		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	5	24	89
RÉSULTAT FINANCIER	5	1 906	2 013
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		1 475	1 554
Produits sur opérations de gestion		-	-
Produits sur opérations en capital		-	-
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6	-	-
Charges sur opérations de gestion		-	-
Charges sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6	-	-
Participation des salariés		-	-
Impôt sur les bénéfices	7	-	-
RÉSULTAT NET		1 475	1 554

 **Exco**
 & Associés
 42, avenue de la Grande Armée
 75017 Paris
 Tel. 33 (0)1 58 05 22 90 - Fax 33 (0)1 58 05 22 91
 Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris - www.exco.fr
 Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la CIRC de :

3 - ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

• Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque les résultats des sociétés concernées le justifient et en particulier lorsque la valeur des titres devient supérieure à la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent. Elles ne sont constituées que lorsque la société a atteint la phase d'exploitation normale et/ou lorsque l'écart avec le plan de développement prévisionnel est significatif.

• Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- a) des impôts à payer sur certains montants inclus dans la situation nette qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à taux réduit ;
- b) des impôts à payer ou payés d'avance relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents.

• Consolidation

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est membre d'un Groupe qui consolide et est l'entreprise consolidante du Groupe.

• Faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler.

2. Notes explicatives sur les états financiers

Note 1 - Immobilisations financières

(en Milliers d'Euros)	30/09/2024	Augment.	Dimin.	30/09/2025
Titres de participation	23 480	700	-	24 180
Créances rattachées	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2	1	-	3
VALEUR BRUTE	23 482	701		24 183
Dépréciations cumulées	-	-		-
VALEUR NETTE	23 482	701		24 183

Note 2 - Capital social

Le capital social au 30 septembre 2025 s'élève à 22 000 000 €. Il est divisé en 2 169 232 actions émises au pair..

Note 3 - Produits à recevoir, charges à payer et comptes de régularisation

(en Milliers d'€uros)	Charges à payer	Produits à recevoir	Charges constatées d'avance	Intérêts courus bancaires
Honoraires	168	-	16	-
Publications, annonces et insertions	3	-	3	-
Cotisations	-	-	2	-
Impôts et taxes	3	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Assurances	25	25	-	-
Piaquette	1	-	-	-
TOTAL	200	25	21	-

Note 4 - Échéances des créances et des dettes

État des créances (en Milliers d'€uros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts, dépôts et cautions	3	-	3
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients	99	99	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat : Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	319	319	-
Groupe et associés	18 088	18 088	-
Débiteurs divers	26	26	-
Charges constatées d'avance	21	21	-
TOTAL GÉNÉRAL	18 556	18 553	3
Prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-

État des dettes (en Milliers d'€uros)	Montant brut	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts à 1 an maximum à l'origine			-	-
Emprunts à plus d'un 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	206	206	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Etat : autres impôts, taxes assimilées	19	19	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	25	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	250	225	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			

Note 5 - Résultat financier

Le résultat financier (+ 1 906 K€) enregistre des charges liées à l'endettement, des produits de placements de trésorerie, ainsi que des dividendes de filiales pour un montant de 1 500 K€.

Note 6 - Résultat exceptionnel

N/A.

Note 7 - Intégration fiscale

La société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS bénéficie du régime d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt ou le cas échéant l'économie d'impôt (déficits fiscaux reportables, ...) résultant de ce régime incombe à la société tête de Groupe d'intégration.

Aucun impôt ne figure donc dans les états financiers au 30/09/2025.

 **Exco**
& Associés
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
Tel. 33 (0)1 58 05 22 90 - Fax 33 (0)1 58 05 22 91
Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris - www.exco.fr
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la CRCC de Paris


FIDUCIAL
OFFICE SOLUTIONS

Note 8 - Postes du bilan, compte de résultat concernant les entreprises liées

(en Milliers d'Euros)	Montants concernant les entreprises	
	liées	Avec lesquelles la société a une participation
Titres de participations	24 180	-
Créances clients	99	-
Créances sur participations	-	-
Autres créances	18 088	-
Dettes fournisseurs	1	-
Autres dettes	25	-
Produits de participation	1 500	-
Charges financières	24	-
Intérêts et produits assimilés	430	-

Les avances en compte courant ont été rémunérées au taux de 2,20% sur l'exercice.

Note 9 - Engagements financiers

En Milliers d'Euros	Engagements donnés			Engagements reçus		
	Avals, cautions	Autres	Total	Avals, cautions	Autres	Total
2025						
A 1 an	-	-	-	-	-	-
Entre 1 an et 5 ans	-	-	-	-	-	-
Au delà de 5 ans	-	-	-	-	7 902	7 902
2024						
A 1 an	-	-	-	-	-	-
Entre 1 an et 5 ans	-	-	-	-	-	-
Au delà de 5 ans	-	-	-	-	7 902	7 902

(*) dont entreprises liées

Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	30/09/2025	30/09/2024
Emprunts garantis par des sûretés réelles	-	-

Note 10 - Renseignements concernant les filiales et participations (en Euros)

Sociétés détenues	Capital	Capitaux propres	Quote-part détenue	Valeur nette comptable	Résultat exercice	C.A. H.T. exercice
1) Filiales à plus de 50 %						
FIDUCIAL BUREAUTIQUE	20 000 000	61 389 303	100 %	23 383 630	-3 293 079	172 453 871
FIDUCIAL OFFICE STORES	100 000	162 692	100 %	796 609	16 740	1 280 284

Note 11 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.



Exco
& Associés

42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris

Tel. 33 (0)1 58 05 22 90 - Fax 33 (0)1 58 05 22 91

Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris - www.exco.fr
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la CRCC de Pa-

13



FIDUCIAL
OFFICE SOLUTIONS